



N° 2 | 2021

La formation aux métiers du travail social : entre aspirations et injonctions

« Pe(a)nser ce que nous faisons »

Comment dépasser les tensions entre aspirations et injonctions dans les formations en travail social

Mélanie Carrère

Responsable de projet **DEIS** ETSUP, Paris Tinhinane Boukhtouche Bakou

Édition électronique :

URL: https://articulations.numerev.com/articles/revue-2/2631-peanser-ce-que-nous-faisons

DOI: 10.34745/numerev_1740

ISSN: 2728-834X

Date de publication: 16/12/2021

Cette publication est sous licence CC-BY-NC-ND (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour citer cette publication : Carrère, M., Boukhtouche Bakou, T. (2021). « Pe(a)nser ce que nous faisons ». Articulations, (2). https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_1740

Résumé

D'une analyse globale de l'action publique à l'examen des pratiques en FJT, cet article démontre que les tensions entre les injonctions pesant sur les travailleurs sociaux et leurs aspirations proviennent de logiques néolibérales. Ainsi, cantonner dans un entre-soi du social les réflexions sur les attentes développées à l'égard des professionnels sans pointer leur dimension politique, revient à camoufler les enjeux de pouvoir. Tandis que les travailleurs sociaux s'engagent pour aider les personnes vulnérables, leur rôle de maintien de l'ordre établi n'est pas questionné. Cet article propose de questionner ce rôle en recourant à une lecture politique de l'action sociale, sous l'égide de Hannah Arendt.

Ces logiques sont à l'œuvre dans la formation à travers une vague de rationalisation imposée par en haut, malgré une volonté affichée de donner plus d'importance aux terrains. Ainsi, les propositions visant à uniformiser les pratiques autour d'une identité commune ne convainquent pas. Loin d'apparaître comme solutions au cloisonnement interprofessionnel, elles témoignent du manque d'attention aux critiques, telles que celles portant sur la catégorisation des publics, les contraintes économiques ou l'absence du choix des profils des étudiants, ainsi qu'aux besoins, tel celui de maintenir des formations exigeantes.

Face à la multiplication des préconisations visant, pour la formation, à répondre aux besoins des terrains en termes d'employabilité, développer le lien avec la recherche apparaît tout aussi important. Donner à la recherche en, par, et pour le travail social, le statut de véritable discipline, redonnerait du pouvoir et de la visibilité aux travailleurs sociaux, rendus plus conscients par l'analyse des phénomènes qui agissent sur leurs pratiques, et plus aptes à définir et défendre le sens de leurs actions. Sens qu'il apparaît fondamental d'ancrer dans l'éthique du care, susceptible de former un véritable socle commun de valeurs pour le social.

Abstract

For a global analysis of public action as are examined practices in homes for young workers, Foyers jeunes travailleurs (FJT), this article demonstrates the neoliberal origin of the tensions between social workers' personal aspirations and the injuctions they are meant to follow. To not highlight the political dimension of those injunctions would only serve to conceal the power struggles occuring within and without this sphere. Any analysis of the expectations placed on social workers mustn't be confined to the social work sphere only. Social workers aim to help the vulnerable, yet they often participate in maintaining the social status quo, in a manner rarely scrutinised. The present article proposes social work be scrutinised through a political lens, based on Hannah Arendt's work.

Despite an apparent insistence on the importance of the frontline, training methods are still based on a rationalising principle. Thus, suggestions to shape practices as a coherent whole based on a common identity lack power of conviction. Indeed, such suggestions aimed at improving interprofessional collaboration, reflect how little mind is paid to critiques, especially in regards to public categorisation, financial constraints, the lack of diversity allowed in students'

profiles as well as the urge to maintain demanding courses.

In the face of ever multiplying recommendations seeking to shape courses according to the needs of the job market, it is essential to develop ties with the world of research. As the status of research changes, and gains in recognition, thus would social workers gain power both in oversight and independence. Indeed, once equipped with the proper tools to analyse how social phenomenons influence their work, they could more actively and deliberately define and defend the meaning of their practices. And it seems imperative that said meaning be grounded in the ethics of care, as they could translate into a common set of values for social work.

Mots-clefs:

Recherche, Éthique du care, Action sociale, Représentations Sociales, Politiques publiques, Formations

Toutes deux assistantes de service social (ASS) de formation initiale, nous avons eu diverses expériences en protection de l'enfance, insertion sociale, protection des personnes vulnérables. Parallèlement, nous avons effectué des vacations de formation (interventions thématiques, guidances mémoire) et des accueils de stagiaires. En constante réflexion, nous étions souvent à l'initiative de projets visant la prise de recul, l'élaboration et le partage d'expériences, la dynamique de travail d'équipe, le questionnement des dispositifs, l'expression des demandes des publics, la formation du lien social. Progressivement, nous avons ressenti le besoin de trouver d'autres espaces pour penser le travail social que dans l'action sur le terrain. Ainsi, nous avons fait le choix de reprendre un cursus de formation, en philosophie et éthique appliquée pour l'une, en ingénierie sociale et sciences de l'éducation pour l'autre. A l'issue de ces expériences doublées d'une appétence pour la recherche, nous avons pris des postes de cadre pédagogique et formatrice en travail social (filière Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, DEIS, et ASS) fin 2020, au sein de centres de formation différents. C'est avec ce regard que nous avons partagé nos questionnements et nos réflexions sur la formation en travail social, que nous développons dans cet article.

Les formations en travail social se heurtent aux mêmes tensions que les terrains concernant les politiques de normalisation et de rationalisation du travail social (Chauvière, 2010). S'il s'agit de former les étudiants au contexte où ils exerceront, c'est la formation en elle-même qui doit faire face à ces mêmes transformations. Cela impacte le sens même du travail social tel que transmis aux futurs professionnels. Or, définir l'action sociale selon des critères de justice sociale dépend directement de la façon dont on considère les bénéficiaires. Sont-ils de « bons chômeurs » à qui il faut proposer une aide bienveillante, ou bien des « allergiques au travail » qu'il ne faut pas entretenir dans l'assistanat (Dubéchot, 2005) ? Ici, c'est la question des représentations sociales qui est posée, sujet d'importance traité dans le Rapport Bourguignon de 2015, qui induit des attentes spécifiques à l'égard du travail social.

Ces attentes sont prises dans des tensions inconciliables entre ce que l'ensemble des politiques publiques attend de lui, les injonctions illustrées notamment par les politiques de normalisation, et les objectifs que lui-même se donne, les aspirations d'aide aux personnes vulnérables. Quant aux formations, elles sont bien sûr aussi le reflet direct de toutes les ambivalences corrélées à ces tensions. Alors, comment tenter de les dépasser?

Nous commencerons par identifier deux sens opposés du travail social, à travers une analyse systémique qui dépasse son propre cadre, afin de les considérer comme fondement de toutes les injonctions paradoxales vécues sur les terrains professionnels. Nous clôturerons cette partie avec un exemple concret, celui des FJT, auquel font écho les mécanismes à l'œuvre au sein de la formation.

Une fois ces logiques décrites, nous continuerons notre réflexion dans ce domaine, espace privilégié de transmission du sens de l'action sociale. En analysant les évolutions récentes, nous verrons comment les tensions autour de l'élaboration de ce sens s'incarnent dans l'antagonisme de démarches descendante et ascendante.

Enfin, dans une partie conclusive, nous proposerons des pistes pour permettre au monde de la formation de devenir un levier puissant d'empowerment des travailleurs sociaux, capables de définir eux-mêmes le sens de leurs actions.

« Qu'attendez-vous de nous ? »

En 2015, la mission de concertation relative aux États généraux du travail social dirigée par B. Bourguignon cherchait à « répondre à la question fréquemment posée "qu'attendez-vous de nous ?" » (p.54), adressée par les travailleurs sociaux aux décideurs de leur propre secteur. Certains constats attendaient d'être établis ; le rapport eut le mérite de pointer les obstacles à l'accomplissement des missions, notamment les pratiques gestionnaires et les modes d'accès des personnes en difficultés à leurs droits sociaux (p.7). Ainsi, les tensions entre ce qui est imposé aux travailleurs sociaux et ce à quoi ils aspirent en s'engageant sur le terrain, furent au cœur de cette concertation. Mais s'inscrivant dans un échange vertical, la réflexion resta dans un entre-soi du social. Notons que certaines considérations importantes débordaient guand-même de ce cadre. D'une part, furent évoguées les réserves d'une partie croissante de la société qui exprime « une opinion négative sur certains aspects de l'État providence », tout en maintenant des attentes à l'égard du travail social censé « porter à lui seul la réponse aux problèmes sociaux » (p. 11). D'autre part, fut désapprouvée l'absence de coordination des actions des ministères, « qui parfois se télescope[nt], se concurrence[nt] ou se contredi[sen]t » (p. 53). Mais des impensés demeurent. Ne sont jamais questionnées les attentes du Gouvernement à l'égard du travail social. Comment, alors, véritablement saisir le rôle, structurellement ambivalent, dévolu aux acteurs du social dans le cadre général de l'action publique ? Comment mettre en lien le social avec l'économie politique, et notamment avec le choix rationnel

de l'action publique, compris comme « un ensemble de questions, de procédures et de résultats, d'anomalies et de controverses, [...] un paradigme tissé à l'intersection de plusieurs sciences sociales, essentiellement économie, science politique et philosophie, mais impliquant également psychologie, sociologie et droit » (Balme et Brouard, 2005 : 36) ? Mais au fond, peut-on penser que le travail social est soumis à une dimension politique? Le social est frileux face à la question politique, comme si elle se résumait à un prisme partisan entaché de discrédit. Mais la politique telle que la conçoit Hannah Arendt n'est pas partisane. Pour cette philosophe de l'action, la politique est ce qui permet de donner un sens à nos actions au sein de notre monde commun. Dans Condition de l'homme moderne, elle nous encourage à « penser ce que nous faisons » (Arendt, 1983/1958 : 38). Elle ouvre une voie entre la pensée pure qui ne s'ancre pas dans un rapport manifeste au réel, et l'activité inscrite dans une « absence de pensée » dangereuse (Arendt, Eichmann à Jérusalem, 1963). Elle promeut ainsi une connexion entre la pensée et l'activité ; c'est là que prend place la politique. Et selon elle, cette façon d'orchestrer politiquement l'action, au moyen de la parole qui en définit le sens, ouvre la voie de notre humanité. C'est dans ses pas que nous souhaitons inscrire notre réflexion, en soutenant que l'analyse politique des phénomènes sociaux nous permettra d'appréhender avec justesse la réalité complexe qu'il s'agit pour le social de prendre en charge.

Le rapport Bourguignon affirme catégoriquement qu' « il ne s'agit pas de remettre en cause les dispositifs qui constituent un progrès social pour de nombreuses personnes en situation de précarité » (p. 7). Or, s'il peut être légitime d'évoquer un progrès social, l'impératif de non remise en cause de l'existant, en évacuant a priori tout débat, revient à passer sous silence toutes les critiques déjà énoncées dans ce domaine, en ignorant l'apport de la pensée de Foucault au sujet des dispositifs (1977) qu'il définit comme :

« un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments. » (Foucault, 1977 : 299)

Un dispositif fonctionne, selon lui, par un « ensemble de pratiques et de mécanismes (tout uniment linguistiques et non linguistiques, juridiques, techniques et militaires) » (Agamben, 2006 : 28). Or il convient de souligner que, pour Foucault, les rapports qui se nouent à travers les dispositifs s'inscrivent toujours au sein de relations de pouvoir. Comprendre comment ils sont « imposés aux individus par un pouvoir extérieur, [et] qui se trouve[nt] aussi, pour ainsi dire, intériorisé[s] dans les systèmes des croyances et des sentiments » (Agamben, 2006 : 27) est essentiel. Fournissant une mesure commune de ce qui est bien ou mal, cette intériorisation constitue d'ailleurs nos représentations, profondément agissantes. Aucune analyse du réel ne peut se passer de la prise en

compte de ces représentations - ni des jeux de pouvoir qu'elles sous-tendent - dont certaines ressortent gagnantes et s'imposent comme argument d'orientation des actions politiques. Rejeter toute mise en cause des dispositifs tend à conforter les rapports de pouvoir, et ainsi, à éviter la contestation.

Le climat social qui s'installe notamment depuis la Loi travail et la crise des Gilets Jaunes, révèle pourtant un besoin de la population de contester un pouvoir peu réceptif à ses besoins et peu enclin à exposer les jeux d'influence qui le parcourent. Ce qui est en cause, ce sont les mécanismes de gouvernementalité, qu'il faut comprendre à la lumière des principes politiques, économiques et moraux qui les orientent. Il est donc primordial d'en faire l'examen à l'ère du néolibéralisme qui est la nôtre depuis le tournant des années 80 (Balme et Brouard, 2005). Comme principes déterminants, relevons ceux qui intéressent tout particulièrement le social : lutter contre l'endettement, en premier lieu celui qui peut faire fonctionner les services publics ; éviter la fuite des investisseurs afin d'assurer le ruissellement, mythe maintenant largement décrié; défendre la valeur-travail à travers la promotion de la responsabilité individuelle et de la notion de mérite. Ces principes incarnant la rationalité néolibérale constituent les bases d'une hégémonie culturelle puissante. En face, les arguments qui contestent leur assise dans le réel peinent à être entendus. Pourtant, il a été montré que l'austérité imposée depuis la crise de 2008 relevait d'erreurs de calculs (Herndon, Ash et Pollin, 2013). Le dernier rapport d'évaluation de la réforme de la fiscalité du capital (France Stratégie, 2021), démontre que la théorie du ruissellement ne fonctionne pas. Bourdieu (1970) expliquait que prôner la réussite au mérite en prétendant valoriser des dispositions perçues comme naturelles, cache comment le capital social culturel et économique acquis dans la famille y contribue. Cela revient à justifier les inégalités, parfaitement intégrées par l'ensemble de la société ainsi structurée. La reproduction de l'ordre social est ainsi légitimée. Or, sous l'effet direct du néolibéralisme, les inégalités se creusent (Oxfam, 2021). L'économiste Thomas Piketty en expose les mécanismes dans l'ensemble de ses ouvrages, notamment dans l'Économie des inégalités (2004). Mais les inégalités ont toujours été porteuses de conflit social. Elles sont à la fois une conséquence directe de mesures qui renforcent un ordre social très hiérarchisé et inégalitaire, et un danger pour cet ordre établi. Et rien ne fait plus frémir les hautes sphères du pouvoir que l'agitation sociale (rapports du FMI : Saadi-Sedik and Xu, 2020 / Barrett and Chen, 2021).

Ainsi, au regard de tous ces éléments, nous soutenons que le rôle premier dévolu au travail social est de maintenir l'ordre établi, en totale contradiction avec le rôle émancipateur que les travailleurs sociaux souhaitent lui donner. Pour éviter l'explosion sociale, il faut une action et des mesures sociales, mais pas trop, et sans revenir structurellement sur les causes de cette explosion. C'est ce qui explique les contraintes imposées aux institutions du secteur social. Prenant corps dans d'innombrables injonctions paradoxales, elles reflètent l'immixtion d'une approche néolibérale dans les pratiques courantes visant en principe à protéger les personnes vulnérables, à développer leur pouvoir d'agir et à garantir qu'elles soient traitées dans l'espace public comme des égales. Le travail de recherche mené sur « l'accompagnement en foyer de jeunes travailleurs » (Boukhtouche Bakou, 2020) illustre notre propos et montre

comment tout cela impacte directement les pratiques du social. Et force est de constater que les mécanismes à l'œuvre se retrouvent aujourd'hui dans les formations en travail social.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont caractérisés par une double réglementation (habitat et urbanisme / action sociale et des familles) ainsi que par un empilement de dispositifs de financement : subventions légales, extra-légales, Fond jeunesse et éducation populaire ou aides spécifiques conventionnées, sans oublier la source principale que sont les redevances versées par les résidents eux-mêmes. Ils font alors des choix stratégiques selon leur modèle économique. Apparaît « un paradoxe entre les missions d'accompagnement à l'autonomie des FJT et le fait que leur équilibre financier repose sur les loyers que les résidents, financièrement indépendants mais souvent en situation précaire ou instable, leur versent » (Boukhtouche Bakou, 2021 : 73).

Les FJT s'inscrivent dans un mouvement global d'évolution des politiques sociales, qui suivent les mutations des politiques publiques. En effet, depuis les années 80, les politiques publiques suivent une logique de new public management, dont les principes sont la maîtrise des coûts, un contrôle à distance et une logique de performance. L'action publique est alors envisagée sous l'angle d'une rationalité entre les moyens investis et les résultats obtenus, dans une démarche de quantification et d'évaluation permanente (Curie, 2011). Dans ce mouvement néolibéral, l'État a d'abord pris le contrôle sur les associations d'action sociale via la professionnalisation des personnels, pour ensuite imposer une remise en cause des pratiques via cette évaluation (Haeringer et Traversaz, 2002). Les formations en travail social sont régies par les mêmes logiques gestionnaires dont le saint graal en est la certification « Qualiopi ».

En FJT, tous les acteurs sont impactés et notamment le triptyque institution/jeunes/professionnels: les institutions sont contraintes par leur modèle économique ; les jeunes sont soumis à des injonctions d'autonomie et d'insertion, dans une temporalité contrainte et en inadéquation avec leurs besoins et les échéances d'accès au droit commun ; les professionnels doivent adapter leurs pratiques avec les contradictions des missions d'insertion sociale et d'intervention socio-éducatives. Concrètement, la recherche menée montre des processus de sélectivité des jeunes dans l'accès et le maintien en FJT selon leur profil et leur solvabilité, et une focalisation de l'accompagnement sur leur insertion professionnelle. La mixité inscrite dans les valeurs des FJT apparaît de plus en plus difficile à mettre en œuvre. Dans les faits, nombre de jeunes en situation de précarité et de fragilité sociale n'y ont pas accès, et ce malgré la mise en place de dispositifs et conventionnements pour les soutenir (garantie jeune, Fond d'aide aux jeunes). Pour ceux qui intègrent un FJT, la mécanique des politiques d'insertion s'impose, faute de temps pour se poser, se « réparer » et maturer leur projet de jeune adulte. On observe aussi une position ambivalente dans l'accompagnement avec des injonctions à l'autonomie alors que l'organisation et le cadre posés par les établissements traduisent souvent une forme de contrôle et d'infantilisation (horaires limités d'entrées et sorties la nuit, interdiction ou limitation des visites). Tous les professionnels interrogent le sens de leurs actions tant les dimensions prescriptives de gestion locative et d'insertion des jeunes sont prégnantes, dans un contexte de montée en charge de l'activité et de gestion à flux tendu : « les équipes socio-éducatives se constituent en moyenne d'un équivalent temps plein (ETP) pour 63 résidents en 2017 contre un ETP pour 46 résidents en 2016 (Observatoire statistique de l'URHAJ) » (Boukhtouche Bakou, 2020 : 36). Si tous les acteurs sont sous tension, nous voyons bien comment cela se répercute in fine sur les jeunes les plus vulnérables qui sont renvoyés à leur responsabilité individuelle quant à leur insertion sociale. Dans la formation en travail social, des enjeux similaires se retrouvent dans le triptyque instituts et écoles de formation / cadres pédagogiques-formateurs / étudiants : la prescription institutionnelle provient d'enjeux d'équilibre financier nécessaire à la survie de l'établissement ; celle-ci place les professionnels pédagogiques dans des injonctions à la rationalisation des pratiques mettant à mal la relation pédagogique et la qualité des contenus de formation ; et les étudiants sont dans des tensions entre niveau exigé et niveau réel de la formation.

Ainsi, en raison de la place structurellement ambivalente du travail social, aucune réponse claire à la question « Qu'attendez-vous de nous ? » ne peut se dégager. Et ce flou se perçoit également à travers la façon dont sont conçus les référentiels de formation.

D'une « fabrique des compétences » aux changements de profils des étudiants

L'architecture des formations, axées sur les compétences, instaurée par les réformes de 2004 et 2018 pour les diplômes d'Etat des professions dites canoniques (ASS, ES, CESF, EJE), est le reflet de la poursuite du mouvement de professionnalisation des métiers du social (Haeringer et Traversaz, 2002 / Dubéchot, 2005). Elle se calque sur les évolutions du monde du travail où l'expertise métier a laissé la place aux catégorisations par les compétences, de sorte que la formation œuvre désormais à « la fabrique des compétences » (Wittorski, 1998). Établies dans une logique descendante, ces réformes peinent à obtenir d'adhésion des professionnels de terrain, malgré, paradoxalement, un mouvement pour redonner une place centrale à l'expérientiel, notamment via une augmentation du volume horaire des stages dans la formation.

Cette logique descendante s'illustre dans le rapport Bourguignon, notamment dans sa proposition n°2 : « Adresser un message de politique générale par le Gouvernement en direction des travailleurs sociaux afin de redonner du sens au travail social dans notre pays ». Pourquoi ne pas permettre aux travailleurs sociaux de déterminer eux-mêmes le sens qu'ils entendent donner à leur travail, avec une méthode participative ? Le rapport mentionne à de nombreuses reprises que le « morcellement et le cloisonnement du travail social » constituent un problème majeur. Réunir les acteurs représentatifs de la diversité des métiers du social et leur donner le pouvoir d'élaborer eux-mêmes des propositions, aurait certainement été une méthode mieux placée sur l'échelle d'Arnstein. Utilisée pour analyser le rôle des individus dans les prises de décision, elle

sert à évaluer les démarches mises en place par les pouvoirs publics. Selon le rapport, la Commission professionnelle consultative (CPC) est « composée à parts égales d'un collège des organisations syndicales des employeurs, d'un collège des organisations syndicales représentatives des salariés, d'un collège des pouvoirs publics et d'un collège de personnalités qualifiées » (p. 26). Notons que seuls des corps intermédiaires sont présents aux côtés des pouvoirs publics : il ne s'agit que d'une instance de consultation. Sur l'échelle d'Arnstein, la consultation n'est qu'une coopération symbolique et n'offre pas de garantie que les attentes soient réellement prises en compte (Donzelot et Eptsein, 2006). Si la démarche de la CPC a été présentée comme participative à ceux qui ont été consultés, alors elle en est plutôt une des « formes tronquées » (Zask, 2011). Tous les professionnels de la participation citoyenne connaissent leurs effets catastrophiques : une défiance à l'égard des institutions, un manque d'adhésion aux mesures.

Toujours est-il que tout débat devrait prendre en considération les « positions contestataires ». En effet, la liberté comme non-domination advient véritablement quand les individus peuvent opérer un contrôle discursif sur les prises de décision (Pettit, 2004). Même sans instance participative, le critère de « contestabilité » doit être effectif dans les institutions. C'est là une condition nécessaire pour modifier les positions, vouées à être construites, déconstruites et reconstruites et laisser porte ouverte à l'influence mutuelle.

Or, plusieurs éléments permettent de mettre en doute la prise en compte de tous les avis donnés lors de cette consultation. La CPC déclare pour conclure « que les professionnels ne sont pas prêts culturellement à adhérer à la proposition de la CPC [...] mais que les objectifs poursuivis par cette proposition semblent répondre à un réel besoin d'évolution des métiers qui mérite d'être objectivé ». La proposition n°3 du rapport (« procéder à une étude sur les schémas d'emploi [...], appuyée sur les observatoires de branche [...] et conduite par la DREES ») indique que cette objectivation est entendue comme une compétence des pouvoirs publics, marquant encore une logique descendante. Le rapport note l'échec de la CPC à gagner l'adhésion des professionnels à ses mesures, mais reconnaît que « l'idée d'un socle commun de compétences et de connaissances [l'une des propositions "radicales"] semble désormais assez largement admise ». Alors, comment expliquer cette résistance ? Un déficit de méthode et de communication aurait « largement contribué à la radicalisation de certaines positions contestataires », dit-on, tout en « se félicit[ant] que la démarche de concertation initiée par le Premier ministre ait permis d'ouvrir un dialogue éclairé et constructif favorisant l'expression d'avis plus nuancés » (p. 27). Cela reflète une absence de relation discursive vers un compromis, où chaque argument contraire serait authentiquement reconnu. S'il est effectivement très complexe d'encadrer de manière constructive des débats publics lorsque des points de vue se polarisent, le critère de « contestabilité » devrait amener à considérer les arguments contraires comme légitimes et devant être pris en compte dans un débat qui épuiserait les controverses.

La proposition d'un socle commun aux formations en travail social est en fait perçue par certains professionnels comme une harmonisation dangereuse pour les spécificités des métiers et promouvant, au fond, un objectif de rationalisation. Or elle paraît empêcher l'émergence de tout autre forme de mutualisation. N'est-ce pas un moyen, pour le Gouvernement, de garder le contrôle sur la construction des identités professionnelles du social, et de maintenir un cloisonnement des réflexions, notamment au sujet des représentations sociales ? La façon dont est conçu le socle commun par la CPC ne refléterait-elle pas une volonté ambivalente, uniformisant d'un côté, et maintenant, d'un autre côté, les cloisonnements interprofessionnels ?

Il serait possible, moyennant un véritable processus participatif, de permettre aux travailleurs sociaux d'élaborer leur socle commun de valeurs, porteur d'une identité forte du travail social, autour de la protection des intérêts des personnes accompagnées et des intérêts professionnels de chacun. Cela serait un formidable outil pour les défendre politiquement au sein de l'action publique générale, tout comme dans chaque instance institutionnelle de prise de décision. Pour cela, il faudrait déjà prendre en compte les arguments de la Confédération générale du travail qui « conteste la pertinence d'une révision des formations au motif que ce n'est pas la formation des travailleurs sociaux qui est inadaptée mais que ce sont les réorganisations et la parcellisation des compétences dues à la décentralisation qui ont conduit au cloisonnement des organisations ». Pour abonder dans ce sens, il nous apparaît effectivement paradoxal de prétendre vouloir déconstruire les représentations sociales dans la formation des étudiants en travail social en l'affichant formellement dans les référentiels tout en catégorisant les questions sociales et les publics.

En effet, si nous prenons la formation des ASS, la réforme de 2018 (Décret no 2018-734 du 22 août 2018) et ses textes d'application, structurent le domaine de formation « Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social », en quatre unités de formation : les questions sociales et l'évolution des problèmes sociaux, les représentations sociales, les différents publics et le territoire. Cette segmentation qui dissocie l'évolution des problèmes sociaux, des publics qui les vivent, suggère une catégorisation des publics, alors que l'expertise terrain de l'ensemble des services sociaux et médico-sociaux atteste d'une multiplicité et d'un cumul de difficultés rencontrées par les personnes accompagnées.

Les formations en travail social doivent donc composer avec ces tensions pour former des professionnels en prise avec les attentes des politiques tout en affirmant leur objectif d'aide aux personnes vulnérables. Le maintien d'une formation exigeante semble indispensable pour affiner le regard réflexif sur les pratiques. Mais l'arrivée de parcours sup et de la réforme des financements de la formation tendent à favoriser une baisse générale du niveau des étudiants. Les formations canoniques ont enfin obtenu une reconnaissance et une valorisation à un grade licence, après de longues années de revendications et de négociations pour que les trois années de formation, initialement sanctionnées par un bac +2, puissent atteindre une cohérence entre sa durée et le niveau du diplôme d'Etat. Or, parallèlement, les formations du social ont été intégrées à parcours sup, avec pour effet notable une évolution des profils des candidats à l'entrée de la formation. Les formateurs avec lesquels nous exerçons constatent une augmentation d'étudiants issus de filières professionnelles et technologiques au

détriment des filières générales. Nous pouvons ici nous interroger sur l'algorithme de parcours sup qui tendrait à établir un lien de filiation entre les cursus professionnels du secondaire et les formations à visée professionnalisante. Pour ce qui nous concerne, cela pose des questions éthiques : faut-il adapter la formation à ces profils, ce qui nécessite de les accompagner dans une mise à niveau correspondant aux prérequis de la formation supérieure ? Faut-il maintenir le même niveau d'exigence, au risque de générer décrochage et échec de ces étudiants ? Bourdieu et Passeron (1970) ont montré avec quelle violence l'institution scolaire peut faire intérioriser l'échec alors que cette reproduction sociale est systémique. Les formations en travail social peuvent-elles, et doivent-elles, s'inscrire dans ce jeu là ? Et sinon, quelle alternative peut-on envisager ? Car il n'en reste pas moins que nous sommes responsables des profils des futurs professionnels formés au sein de nos établissements.

Par ailleurs, nous constatons la précarisation des étudiants, qui ajoutée à un manque d'autonomie, manifeste par des attentes démesurées envers la formation, opère une sorte d'isomorphisme avec la relation entre « usagers » / travailleurs sociaux. Depuis bientôt deux ans, les formations ont adopté des modalités de distanciel, à marche forcée. Les étudiants ont dû s'adapter tant bien que mal. Au-delà de l'isolement et du mal-être que ce contexte a pu générer, s'est révélée de façon plus prégnante l'ampleur de la précarité étudiante à travers les difficultés voire l'impossibilité d'accès au numérique, ou des conditions matérielles de vie ne permettant pas de disposer d'un espace au domicile pour suivre les cours et travailler. En outre, cette précarité apparaît dans l'importance de la gratification des stages dans les budgets de chacun. La recherche de stage devient alors un enjeu majeur et une source de stress importante, non pas en premier lieu dans une visée de professionnalisation, mais en tant que ressource financière. Or, les stages sont de plus en plus difficiles à trouver. Les terrains ont été eux-mêmes mis à mal par la crise ainsi que par l'obligation de gratification. De plus, s'exprime sur les terrains une résistance voire une défiance face à l'arrivée de ces futurs professionnels dont le diplôme a été valorisé, et au constat de leur baisse de niveau. Le secteur de la formation tend à chercher des solutions à ces tensions notamment à travers le développement de l'apprentissage comme en témoigne la création d'un CFA à l'IRTS de Paris.

Parallèlement à ces évolutions, le secteur de la formation professionnelle a été réformé. Les établissements sont en difficulté face à l'impératif de diversifier davantage leurs sources de financement. Ainsi, on observe également un effet sur les sélections à l'entrée en formation pour les candidats financés au titre de la formation supérieure ou continue, ce qui leur garantit presque une place de fait. Nous avons pu constater, en CAFERUIS, CAFDES et DEIS, que les ressources de la formation sont un enjeu tel que des candidatures ayant obtenu le financement par leur employeur, un OPCA ou la mobilisation de leur CPF, se voient difficilement refuser l'entrée en formation. Comment accompagner correctement ces stagiaires dans la montée en compétence jusqu'au niveau requis pour ces diplômes ? Jusqu'où les enjeux de financement et de maintien d'un équilibre financier pour les établissements de formation contraignent-ils les contenus et les modalités pédagogiques ?

Tous ces mouvements amènent des changements profonds, nécessitant une réingénierie des formations qui transforment l'activité des formateurs. Les modalités pédagogiques doivent s'adapter au tournant numérique que les écoles ont tardé à prendre, ainsi qu'à la diversification des parcours de formation : découpage en bloc de compétences pour permettre la formation continue, la cohabitation des formations initiales avec l'apprentissage, et l'universitarisation avec le découpage en semestrialisation. Il s'agit donc d'assurer une montée en charge de l'activité d'ingénierie pédagogique, à moyens constants, ce qui ne peut se faire qu'au détriment soit du suivi des étudiants, soit du temps de face à face pédagogique, soit du temps de veille et d'actualisation des connaissances. Cela induit un recours massif à des intervenants vacataires pour toutes ces activités, y compris pour le suivi des étudiants. Allons-nous vers une ubérisation des formations du travail social ?

Ces contraintes organisationnelles et économiques, conjuguées aux mutations des formations en travail social complexifient la tâche des cadres pédagogiques et des formateurs tant sont multiples, encore, les injonctions paradoxales. Ces constats posés, comment envisager la formation en travail social à l'avenir ? Voici quelques pistes de réflexion qui nous semblent essentielles pour y parvenir.

Pistes de réflexions

Tout d'abord, soulignons l'importance d'approfondir le lien entre le travail social et la recherche comme moyen privilégié de dépasser les représentations sociales. Grande absente des réflexions ayant animé les Etats généraux du travail social en 2015 qui portaient essentiellement sur le lien entre la formation et les terrains, c'est pourtant la recherche qui peut apporter les moyens de définir le sens des actions. Notons qu'à ce jour, le DEIS est le seul diplôme d'Etat qui relie le travail social à la recherche. Cette formation est indispensable. La difficulté à remplir ses promotions tient surtout à son coût élevé en temps et en argent pour des travailleurs sociaux en évolution de carrière. Cela place les candidats en position de devoir convaincre leur employeur de la financer et d'être en partie déchargés pour se former. En effet, les terrains ne sont pas encore habitués à favoriser les activités de recherche qui ne présentent pas a priori une opérationnalité à court terme (contrairement au CAFERUIS et au CAFDES), preuve d'une méconnaissance des caractéristiques et intérêts du DEIS. Pourtant, la recherche en DEIS étant ancrée sur les terrains professionnels des stagiaires, elle représente un atout certain. Les besoins se multiplient au niveau des conseils et études sollicitées par les établissements sociaux et médico-sociaux pour les aider à gérer la complexité des situations et des évolutions du secteur que nous avons évoquéesprécédemment. Au risque de laisser la place aux cabinets d'expertises et d'audits issus d'autres champs, il y a un enjeu majeur à renforcer le développement de la recherche en travail social et l'ingénierie sociale tel que le DEIS le permet. De façon plus large, la recherche en travail social présente des spécificités et des intérêts indéniables.

La démarche de recherche induit un processus d'identification, de déconstruction et de

reconstruction des représentations sociales et permet une réflexivité primordiale aux métiers du travail social. Dans nos formations, cette démarche prend un sens particulier que nous déclinons en trois axes :

• La recherche en travail social

Selon l'association française pour le développement de la recherche en travail social (2019) :

« La recherche en travail social est à double finalité : Une finalité épistémique : elle vise à produire et formaliser des connaissances et des savoirs relevant de plusieurs registres : savoirs sur le monde social, savoirs compréhensifs et/ou pragmatiques des professionnels et des usagers, savoirs procéduraux ou savoirs éthiques. Une finalité transformatrice : elle vise la transformation des dispositifs, des pratiques et des acteurs engagés et concernés par leur recherche, ainsi que la professionnalisation des acteurs. »

Un paradoxe apparaît dans le cadre méthodologique prescrit par la réglementation encadrant les formations en travail social qui retient la méthode hypothético-déductive, référence de la recherche en sciences sociales. Or, émanation de la méthode expérimentale, elle doit être adaptée aux phénomènes sociaux qui ne peuvent être isolés « de façon à les rendre "contrôlables" et "reproductibles" comme on le ferait dans le cadre d'un laboratoire » (Lièvre, 2016 : 18).

Si la recherche en DEIS peut s'appuyer sur d'autres méthodes qualitatives et inductives, les formations de niveau 6 n'ont pas l'expérience terrain suffisante pour que cela soit pertinent d'où cette référence à la méthode hypothético-déductive partant d'observations d'interventions sociales. Outre cette « ambiguïté fondamentale entre théorie et pratique » (Lièvre, 2016 : 15), l'initiation à la recherche de ces formations nomme « mémoire » la démarche attendue qui s'avère être en réalité un projet de recherche, mais sans le présenter comme tel, ce qui ajoute de la confusion pour les étudiants.

La recherche en travail social se distingue, tout en étant complémentaire, de la recherche en sciences sociales par sa finalité : la production de connaissances par des professionnels ou futurs professionnels du secteur à partir d'une question issue du terrain, selon une méthodologie scientifique, dans une perspective constructiviste, en vue de produire un changement social (Lièvre, 2016).

• La recherche par le travail social

La recherche en travail social émane des étudiants et professionnels de l'action sociale, en position de praticien-chercheur engagés sur le terrain qui opèrent un mouvement de distanciation pour mener une démarche scientifique visant à penser l'action et les pratiques. En ce sens, elle permet le développement d'une posture réflexive inhérente à

la démarche de recherche tout en se distinguant du praticien-réflexif qui mène une analyse de ses propres pratiques en situation d'intervention professionnelle (Albarello, 2012). La recherche va, en premier lieu, se nourrir des savoirs expérientiels des travailleurs sociaux et placer le travail social comme objet de recherche dans une démarche scientifique.

Initiée en formation de niveau 6, elle permet aux étudiants d'appréhender ces deux postures bien différentes et d'en comprendre les enjeux. Dans le DEIS, la recherche est axée sur l'analyse des situations complexes dans la perspective des politiques publiques et des politiques sociales. Ancrée sur un terrain professionnel, elle passe de la dimension micro à la dimension macro tout en contribuant à la production de connaissances et à la conceptualisation des savoirs expérientiels.

Il s'agit pour les professionnels d'être force de proposition dans le changement social d'une autre manière et à une autre place car la recherche en travail social est au service du travail social et produit du changement.

• La recherche pour le travail social

La finalité de la recherche en travail social est bien de faire évoluer l'action sociale en fonction de la société, de ses transformations et de ses enjeux actuels. « Les sciences du social s'enrichissent et se développent en s'immergeant sans cesse dans l'action sociale tandis que les mouvements collectifs et les acteurs sociaux intègrent dans leur activité les acquis scientifiques en vue d'accroître leur force de conviction et leur impact sur la société » (Albarello, 2014 : 15).

Cette production de savoirs s'avère être utile aux autres professionnels du travail social et aux décideurs. Favoriser la recherche en travail social c'est bien montrer les demandes et les besoins des personnes accompagnées et des professionnels ainsi que les effets et les limites des politiques publiques et des dispositifs. Elle joue donc un rôle fondamental pour donner une visibilité aux acteurs et aux réalités du terrain, de façon distanciée et objectivée. Cela lui donne une légitimité tout en étant performative sur son objet et sur les personnes enquêtées, ainsi qu'au regard de l'influence qu'elle peut avoir sur les décisions politiques.

Toutefois, toute forme de recherche émanant du terrain se voit d'emblée interrogée sur sa valeur scientifique. C'est le cas par exemple pour la recherche-action. Le travail social n'est pas reconnu comme une discipline universitaire. Si de fait, il permet souplesse et créativité - ce qui n'est pas toujours possible dans un cadre universitaire très codifié - la tendance à plaquer la méthode classique hypothético-déductive atteste d'une quête dans ce sens. Celle-ci a déjà franchi plusieurs étapes avec la création de la chaire de travail social au CNAM, l'émergence de groupements d'intérêts scientifiques, ainsi que récemment la création d'une école doctorale libre des sciences sociales et des solidarités à l'IRTS de Paris en partenariat avec l'Université de Montréal et le manifeste lancé par le CNAM « pour une discipline sciences humaines et sociales - travail social ».

Ce statut universitaire permettrait aussi de mobiliser un véritable vivier d'experts pour la définition partagée d'un socle commun. Nous proposons ici d'ancrer l'ensemble des métiers du social dans l'éthique du care, essence première du travail social. En effet, bien que le champ universitaire français se soit montré peu enthousiaste à l'accueil de l'idée de care, c'est bien le « développement [...] de l'intérêt public pour les guestions d'aide aux personnes vulnérables, et pour les nouveaux problèmes sociaux et politiques engendrés par la situation inégalitaire des travailleuses/eurs du care [qui a permis aux] questions théoriques liées au care de trouver une nouvelle pertinence » (Laugier et Paperman, 2008: IX). Par ailleurs, les contours qu'en dessine Carol Gilligan nous paraissent correspondre au travail social tel que les professionnels l'incarnent. En effet, elle insiste sur le fait que le care n'est pas seulement une attitude, mais un véritable travail, avec des pratiques qui requièrent « un examen des situations particulières », « un mode de pensée plus contextuel et narratif que formel et abstrait » (Gilligan, 1986/1982 : 40). Par ailleurs, développer l'éthique du care comme fondement de nos valeurs permettrait d'opérer un véritable travail sur les représentations sociales à l'égard des publics pris en charge. Elle nous encourage effectivement à concevoir la vulnérabilité autrement. Cassant l'idée des catégories sociales, elle permet de « défaire l'évidence d'un care qui serait réservé aux plus démunis, aux malades, aux handicapés ou aux personnes âgées dépendantes » (Laugier et Paperman, 2008 : XIV). S'écartant des définitions « universalistes » du droit et de la justice, dont l'objectif louable d'équité nécessite de passer par une catégorisation délétère des publics, elle emprunte la voie de la philosophie et de la morale pour prendre en compte la vie humaine dans son ensemble, et chacune des relations qui s'y nouent. Tous plus ou moins vulnérables à certains moments de nos vies, nous sommes précisément interdépendants, grâce à quoi nous pouvons collectivement survivre à nos vulnérabilités.

Enfin, c'est par le dépassement de cette éthique du care (compris dans sa dimension morale), et son accès vers une dimension plus politique (Tronto, 1993) que nous pourrions construire, au sein des formations, cette identité professionnelle qui rassemble, susceptible de promouvoir ses pratiques de façon décloisonnée au sein de l'action publique.

Bibliographie

Aballéa F. (2000). Travail social et intervention sociale : de la catégorisation à l'identité. *Recherches et prévisions* 62, 71-81.

Agamben, G. (2006). Théorie des dispositifs. Po&sie. 115, 25-33.

Albarello, L. (2012). *Apprendre à chercher*. Belgique : De Boeck.

Arendt, H. (1983). *Condition de l'homme moderne* (G. Fradier, Trad.). Paris, Calmann-Lévy, coll. Pocket Agora (œuvre originale publiée en 1958).

Arendt, H. (1991). Eichmann à Jérusalem, Gallimard, Folio-histoire (œuvre originale publiée en

1963).

Association Française pour le développement de la recherche en travail social (2019). Pour une définition de la recherche en travail social. Forum, 157, 88-91.

Autès, M. (1999). Les paradoxes du travail social. Paris, Dunod.

Balme, R. & Brouard, S. (2005). Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique. *Revue française de science politique*. 55, 33-50.

Boukhtouche Bakou, T. (2020). L'accompagnement en foyer de jeunes travailleurs. Injonctions paradoxales, temporalités et stratégies à l'œuvre. Paris, Coll. Tessiture'S. L'harmattan.

Boukhtouche Bakou, T. (2021). L'accompagnement en foyer de jeunes travailleurs : jeunes et professionnels sous injonction paradoxale. *Revue française de service social*, 282, 72-78.

Bourdieu, P. Passeron, J-C. (1970). La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement. Paris, Minuit.

Bourguignon, B. (2015) *Reconnaître et valoriser le travail social*, Rapport dans le cadre des Etats généraux du travail social soumis au ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Chauvière, M. (2010). *Trop de gestion tue le social: Essai sur une discrète chalandisation*. Paris : La Découverte.

Curie, R. (2011). Le développement du néolibéralisme après 1973 et le secteur social. *Empan*, 81(1), 104-106.

Deleuze, G. (2004). Foucault. Paris, Les Editions de minuit (œuvre originale publiée en 1986).

Donzelot, J. & Epstein, R. (2006). Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. *Esprit.* 5-34.

Dubéchot, P. (2005). La sociologie au service du travail social. Paris, La Découverte.

Foucault, M. (1975). Surveiller et punir, naissance de la prison. Paris, Gallimard.

Foucault, M. (1994). Dits et écrits, 1954-1988, Tome III: 1976-1979. Paris, Gallimard.

Gaymard, S. (2021). Les fondements des représentations sociales : Sources, théories et pratiques. Paris : Dunod.

Gilligan, C. (2008). *Une Voix différente : Pour une éthique du care* (Kwiatek A. et Nurock V., Trad.). Paris, <u>Flammarion</u>, coll. « Champs Essais " (œuvre originale publiée en 1982).

Herndon, T., Ash, M., et Pollin, R.(2013) Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth? A Critique of Reinhart and Rogoff. *PERI UMASS, Workingpaper series.* 322.

Jodelet, D. (2003). Les représentations sociales. Paris. Presses Universitaires de France.

Haeringer, J. & Traversaz, F. (dir.) (2002). Conduire le changement dans les associations

d'action sociale et médico-sociale. Paris : Dunod.

Lechaux, P., Lyet, P. & Wittorski, R. (2019). Réseau mixte et international de recherche en intervention sociale. *Forum*, 157, 98-103.

Lièvre, P. (2016). *Manuel d'initiation à la recherche en travail social*. Rennes, Presses de l'EHESP.

Merck, B., Sutter, P. (2009). *Gestion des compétences, la grande illusion : Pour un new deal "compétences.* Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.

Pettit, Ph. (2004). *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement* (P. Savidan et J.F. Spitz, Trad). Paris, Gallimard (œuvre originale publiée en 1997).

Piketty, T. (2004). L'économie des inégalités. Paris, La Découverte.

Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris, La Découverte, (œuvre originale publiée en 1993).

Wittorski, R. (2008).La professionnalisation. Savoirs, 17, 9-36.

Wittorski, R. (1998). De la fabrication des compétences. Éducation permanente. Arcueil : Éducation permanente. 135, 57 à 69.

Zask, J. (2011). Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation. Paris : Le bord de l'eau.

Rapports et documents complémentaires :

Rapport sur les inégalités en France, édition 2019. Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édité par l'Observatoire des inégalités, juin 2019.

Troisième rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, France stratégie, Octobre 2021.

Le virus des inégalités. Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste. Rapport publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous L'ISBN 978-1-78748-721-5 en janvier 2021.

Barret, P. and Chen, S. Social répercussions of pandemics (January 29, 2021).

Saadi-Sedik, Tahsin and Xu, Rui, A Vicious Cycle: How Pandemics Lead to Economic Despair and Social Unrest (October 1, 2020).

Décret no 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, entrée en vigueur au 1er janvier 2019.